



FICHE DE VISITE CHANTIER – FVC N°2

Rédacteur

Maxime TREHET
07 67 26 37 65
maxime.trehet@imperis.fr

IMPÉRIS
7, Rue Vignon - 75008 Paris

Chantier

JB VIANDE à FEUCHY

Destinataire(s)

Affaires

Demolition JB VIANDE

Date(s) de(s) visite(s)

2/06/2020

Date de la réunion de coordination


2/06/2020

Entreprise présente: DEMOLAF


Activités: Démolition

Effectif: 1


Prochaine réunion de coordination
Le 3/06/2020 à 10H30


THEMES	COMMENTAIRES	DATE D'ECHEANCE	N (1)	Niveau (2)
Poste de travail Consignes Documentation Installation de chantier	Les PV de consignations ont été demandés à chaque concessionnaire par le maitre d'ouvrage Visite commune réalisée, PPSPS n' a toujours pas été envoyé au CSPS		1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>	
<div data-bbox="411 555 1120 1415" style="border: 1px solid orange; padding: 10px; margin: 0 auto; width: 80%;">  <div data-bbox="448 1214 1080 1355" style="border: 1px solid orange; padding: 10px; text-align: center; margin-top: 10px;"> <p>JB VIANDE</p> </div> </div> <div data-bbox="1396 656 1452 757" style="text-align: right; margin-top: 10px;"> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> </div>				


THEMES	COMMENTAIRES	DATE D'ECHEANCE	N (1)	Niveau (2)
	<div data-bbox="454 436 1077 1003"></div> <div data-bbox="454 1019 1077 1153"><p>JB VIANDE</p></div>			1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>
	<p>Livraison des bases vie</p>			


THEMES	COMMENTAIRES	DATE D'ECHEANCE	N (1)	Niveau (2)
	 <p data-bbox="446 1019 1077 1153">JB VIANDE</p>		1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>	
	<p data-bbox="411 1265 1101 1332">Nettoyage de la base vie, mise en place des mesures demandées par le CSPS</p>			


THEMES	COMMENTAIRES	DATE D'ECHEANCE	N (1)	Niveau (2)
	<div data-bbox="453 439 1075 1003" data-label="Image"> </div> <div data-bbox="448 1016 1080 1155" data-label="Text"> <p>JB VIANDE</p> </div>		<p>1 <input type="checkbox"/></p> <p>2 <input type="checkbox"/></p> <p>3 <input type="checkbox"/></p>	
<p>Mise en place de l'affichage de chantier obligatoire</p>				

THEMES	COMMENTAIRES	DATE D'ECHEANCE	N (1)	Niveau (2)
	 <p data-bbox="448 1016 1078 1155">JB VIANDE</p>		1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>	
	<p data-bbox="411 1261 1066 1339">Mise en place la de l'affichage obligatoire pour le covid-19</p>			

THEMES	COMMENTAIRES	DATE D'ECHEANCE	N (1)	Niveau (2)
	<div data-bbox="432 465 1066 1037"></div> <div data-bbox="448 1055 1078 1193"><p>JB VIANDE</p></div>			<p>1 <input type="checkbox"/></p> <p>2 <input type="checkbox"/></p> <p>3 <input type="checkbox"/></p>
	<p>Démolition de la superstructure du bâtiment d'expédition terminé</p>			

THEMES	COMMENTAIRES	DATE D'ECHEANCE	N (1)	Niveau (2)
	<div data-bbox="443 510 1082 1081"></div> <div data-bbox="448 1093 1077 1234"><p>JB VIANDE</p></div>			1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>
	<p>Tri des différents types de déchets</p>			

THEMES	COMMENTAIRES	DATE D'ECHEANCE	N (1)	Niveau (2)
	 <p data-bbox="448 1055 1080 1193">JB VIANDE</p>			1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>
	<p data-bbox="411 1308 890 1346">Evacuations de la ferraille par benne</p>			

THEMES	COMMENTAIRES	DATE D'ECHEANCE	N (1)	Niveau (2)
	 <p data-bbox="448 1055 1078 1193">JB VIANDE</p>			1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
	<p data-bbox="411 1301 1094 1373">Evacuations des denrées alimentaires en DIB et non en déchets alimentaires</p>			

THEMES

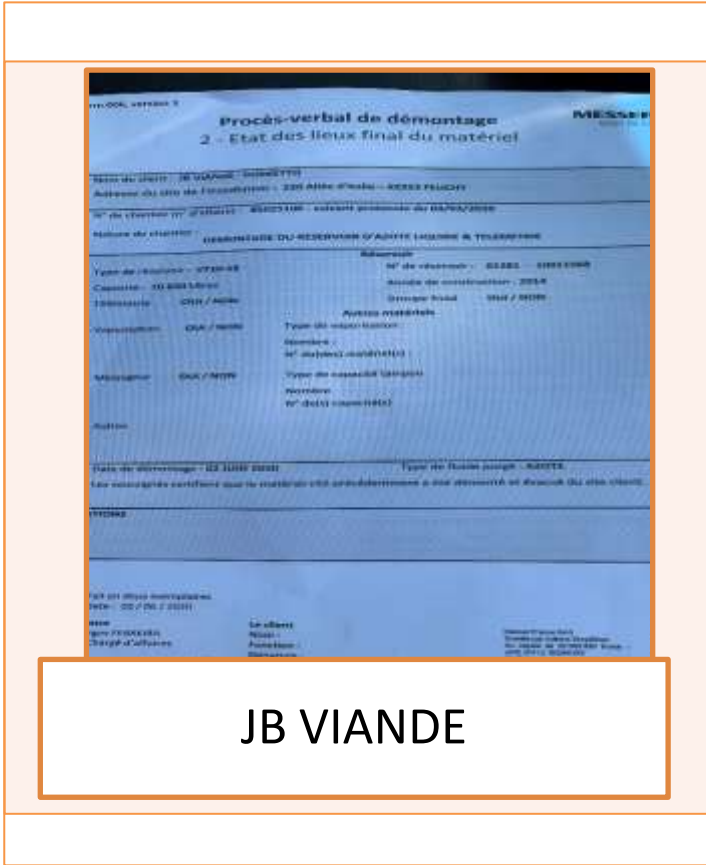
COMMENTAIRES

DATE
D'ECHEANCE



JB VIANDE

Dépose de la cuve MESSER

THEMES	COMMENTAIRES	DATE D'ECHEANCE
	 <p>Le document photographié est un 'Procès-verbal de démontage' de la cuve MESSER. Le titre principal est 'Procès-verbal de démontage 2 - Etat des lieux final du matériel'. Le document est divisé en sections : 'Généralités', 'Description du matériel', 'Etat des lieux', 'Conclusion' et 'Signature'. Les informations clés sont :</p> <ul style="list-style-type: none">Titre du site : JB VIANDE - SENEVILLEAdresse du site de construction : 220 Allée d'Orléans - 62222 FAUCONN° de l'ouvrage : 020101 - 0202101 - 0203101 - 0204101 - 0205101 - 0206101 - 0207101 - 0208101 - 0209101 - 0210101Nature de l'ouvrage : RESEAU DES RESERVOIRS D'EAU (EAU & TELEPHONIE)Type de réservoir : 0201-02Capacité : 10 000 litresTerrain : CH / AGRAccessibilité : OUI / NONMatériau : OUI / NONAutre : OUI / NONDate de démarrage : 02/10/2021Le matériel est certifié conforme aux spécifications techniques à son arrivée au chantier du site client.Site : JB VIANDE - SENEVILLEN° de l'ouvrage : 020101 - 0202101 - 0203101 - 0204101 - 0205101 - 0206101 - 0207101 - 0208101 - 0209101 - 0210101Le client : MESSERNom : MESSERFonction : MESSERSignature : MESSER	

JB VIANDE

PV de dépôt de la cuve MESSER

Ci-joint l'attestation des pompiers, en attendant de recevoir les PV de consignations demandés auprès des concessionnaires

Saint-Laurent-Blangy, le 26 mai 2020



Rôle
Prévention Prévision
Opérations
Groupement
Organisation
Coordination des Secours

Affaire suivie par : Lin Olivier WOLSKI
☎ 03 21 21 85 50
N°Affaires : D/NB/020-0036
Intervention n° : 46244

ATTESTATION

Je soussigné, Alain DELANNOY, Président du conseil d'administration du Service Départemental d'incendie et de Secours du Pas-de-Calais, certifie que les sapeurs-pompiers des centres d'incendie et de secours de ARRAS - VITRY - AVION - BAPAUME - HENIN BEAUMONT - LIEVIN - HARNES - LILLERS - BETHUNE - SAINT PÔL SUR TERNOISE - NOEUX LES MINES - MARQUION - AVESNES LE COMTE - DBSIS sont bien intervenus le 20 mai 2020 à 17h47 à MONCHY LE PREUX - Entreprise de viande Porketto.

Les caractéristiques de l'intervention sont les suivantes :

Raison de l'intervention :

- Feu de bâtiment industriel

Action(s) menée(s) par les sapeurs-pompiers :

- Reconnaissance
- Extinction au moyen de 13 lances au plus fort de l'incendie d'un bâtiment industriel d'environ 6000 m2
- Protection
- Déblai - Refroidissement
- Surveillance - Contrôle des points chauds

Moyen(s) engagé(s) :

- 5 FPT - 3 EPS - 1 FMOGP - 1 PCC - 1 FSR - 1 CPCE + CELLULE - 1 VAR - 1 VSAV - 1 VSS - 1 CD MPR
- 6 VLCDG - 3 VLCDG PCC - 2 VLCDG - 1 VLCDG - 2 VL Chef de CIS

Personnel(s) engagé(s) :

- 65 sapeurs-pompiers

Délégés occasionnels par les sapeurs-pompiers :

- Néant

ASSAINISSEMENT / ASTREINTE MECANIQUE / COMMUNAUTE URBAINE / ELUS / ENTREPRISE / EROF / GRDF / GENDARMERIE / PREFECTURE / RESEAUX ROUTIERS / SERVICES DES EAUX SUR LES LIEUX

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Pour le Président,
Le Chef du Groupement Organisation
et Coordination des Secours,

Lieutenant-colonel Jean-François MERLOT

Monsieur BRAURE Freddy
25 rue Georges Louchet
62223 ANZIN SAINT AUBIN

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS - DIRECTION
ZAL 044 Chemins Croisés - 16 rue René Cassin - B.P. 20077 - 62082 ST LAURENT-BLANGY CEDEX
Tel: 03 21 21 82 00 - Télécopie 03 21 21 80 62 - Email : direction@sid62.fr

En résumé :

Livraison des bases vie, l'affichage pour le COVID -19 est en place ainsi que l'affichage obligatoire du chantier.

La superstructure du bâtiment d'expédition est démolie, ou était stocké une partie les denrées alimentaires.

Le début des évacuations de la ferraille en benne ampirol a commencé aujourd'hui ainsi que les denrées alimentaires en semi-remorques vers une filaire spécifique

Rappel interdiction de déplacer les engins sur les enrobes comme préciser dans le CCTP

Rappel les unités de froid « carrier » seront à converser lors de la démolition

Rappel plus aucunes personnes doit être présent dans les bâtiments et dans le périmètre du chantier à ce jour, pour cela nous demandons de bien vouloir mettre l'affichage obligatoire en conséquence et de maintenir le portail fermé

-l'évacuation des denrées alimentaires, le BPU, le mémoire technique avec l'ensemble du phasage ainsi que le planning.

-Dernier point très important avant arrêt de chantier suite à la visite commune de jeudi 17H le CSPS est toujours dans l'attente du PPSPS sans ce document le chantier sera stoppé demain midi

PLAN PARTICULIER DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE (PPSPS)

(A rédiger par l'entreprise après avoir pris connaissance de la loi, du PGC, et effectué obligatoirement la visite préalable d'inspection commune)

(C. Trav. Art. R 238-31)

Maitre d'ouvrage :

JB VIANDE
Allée d'Italie – ZI ARTOISPOLE
62223 MONCHY LE PREUX

Nature des travaux : **Travaux de déblaiement et déconstruction d'un bâtiment sinistré**

Consistance de l'opération :
Curage / démolition

Date de Démarrage : JUIN 2020

Durée des travaux : 3 MOIS



SOMMAIRE

1) Renseignements généraux.....	
2) Description de l'opération.....	
3) Effectif prévu pour les travaux à réaliser.....	
4) Matériels utilise pour la réalisation des travaux.....	
5) Horaires de chantier.....	
6) Organisation des secours.....	
7) Hygiène des conditions de travail et des locaux destinés au personnel.....	
8) Analyse des risques et moyens de prévention associés.....	
9) Consignes de sécurités.....	
10) COVID 19.....	
11) Annexes	

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. Nom et Adresse de l'Entreprise Titulaire :



Forme Juridique : SAS

Raison Sociale : DEMOLAF

Adresse : 20, route de Doullens- 62000 DAINVILLE

RC : ARRAS

N° SIRET : 493 785 935 00013

N° Téléphone : 03.21.71.77.83

N° FAX : 03.21.71.46.34

LISTE DES INTERVENANTS ET DIFFUSION

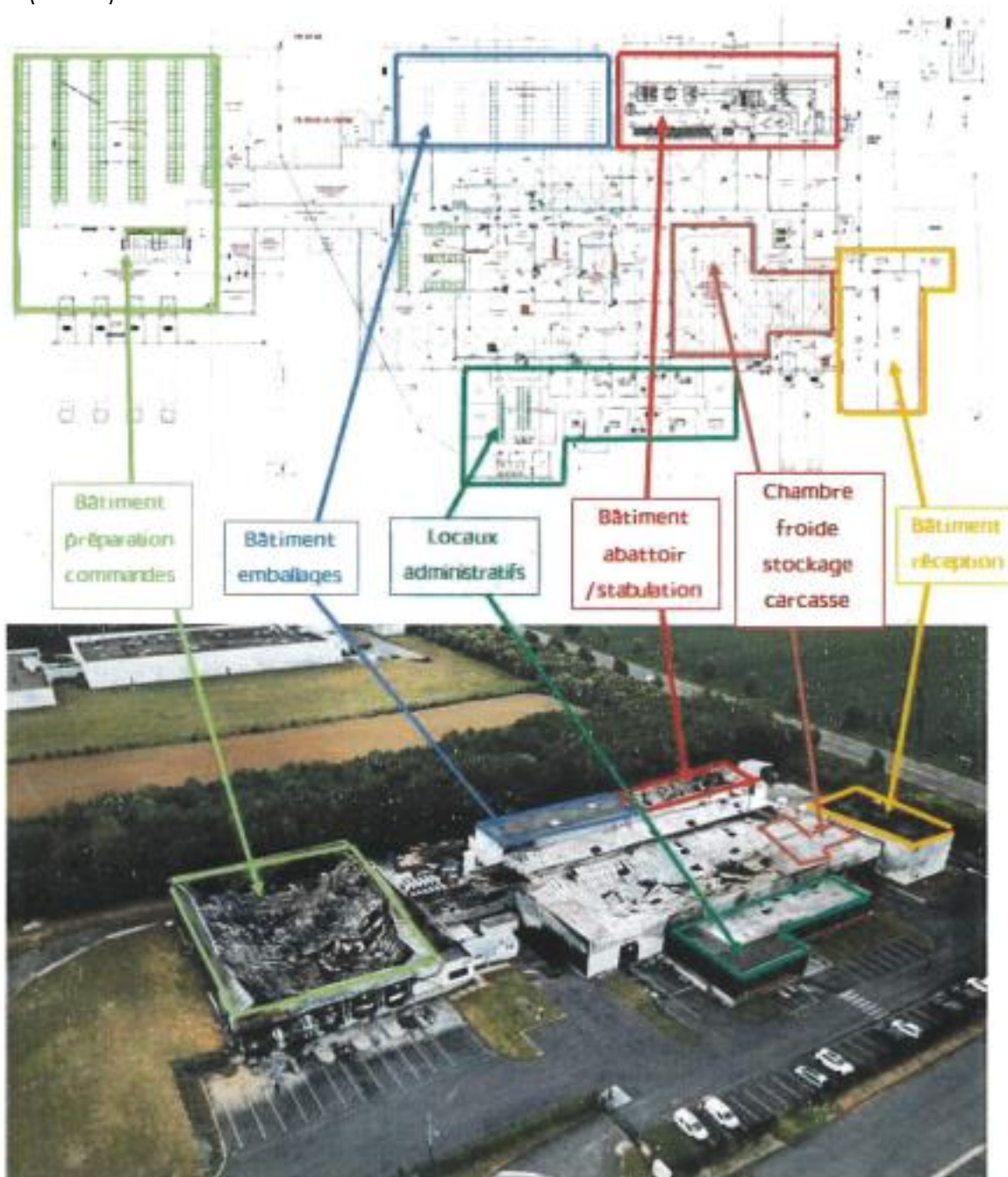
NOM	COORDONNEES	CONTACT	DIFFUSION POUR	DATE
Maître d'ouvrage	PORKETTO by JB VIANDE 230 Allée d'Italie ZI ARTOISPOLE 62 223 MONCHY LE PREUX	Freddy BRAURE Freddy.braure@jbviande.com	INFORMATION	03/06/20
Maitre d'Oeuvre	IMPERIS 7 rue Vignon 75008 - PARIS	Christophe TREHET 06 68 78 83 38 Christophe.trehet@imperis.fr	EXAMEN	03/06/20
CSPS	PRESTAGILITY 14, boulevard des Sablons 92200 NEUILLY-SUR-SEINE	Jean-Gabriel GODIN 06 15 76 75 53 prestagility@gmail.com	EXAMEN	03/06/20
Entreprise Titulaire	DEMOLAF SAS 20 Route de Doullens 62000 DAINVILLE	BAUDENS Pascal 06 42 57 71 78 Pascal-baudens@demolaf.com	EXAMEN	03/06/20
DIRRECTE	INSPECTION DU TRAVAIL 5 rue Pierre-Bérégovoy BP 539 62 008 ARRAS Cedex	03.21.60.28.00 dd-62.direction@direcct e.gouv.fr	EXAMEN	03/06/20
CARSAT	CARSAT HDF. 11 allée VAUBAN 59650 VILLENEUVE D'ASCQ	contactprevention@carsat -nordpicardie.fr		
OPPBTP	OPPBTP HAUTS DE FRANCE Agence Nord Pas-deCalais Parc Europe - Bâtiment 10 340, Avenue de la Marne 59700 MARCQ EN BAROEUL	nord.pas.de.calais@opbtp p.fr		
CHSCT CSE	Absence de CSE PV de carence			
SOUS TRAITANT OU PRESTATAIRE DE SERVICE				
Transport Déchets	LAFLUTTE 20 Route de DOULLENS 62000 DAINVILLE	Magalie HALFORD 03.21.71.77.96		
ISDND	BAUDELET	03 28 43 92 20		

ISDND	Lieu-dit « Les prairies » 59173 BLARINGHEM			
FERRAILLE	DETOEUF			

2. DESCRIPTION DE L'OPERATION

Description sommaire de l'opération :

Les travaux consistent au déblaiement, évacuation et démolition des bâtiments sinistrés (Post Incendie) Sur le site PORKETTO by JB VIANDE situé 220 Allé d'Italie ZI AERTOISPOLE à MONCHY LE PREUX (62223)

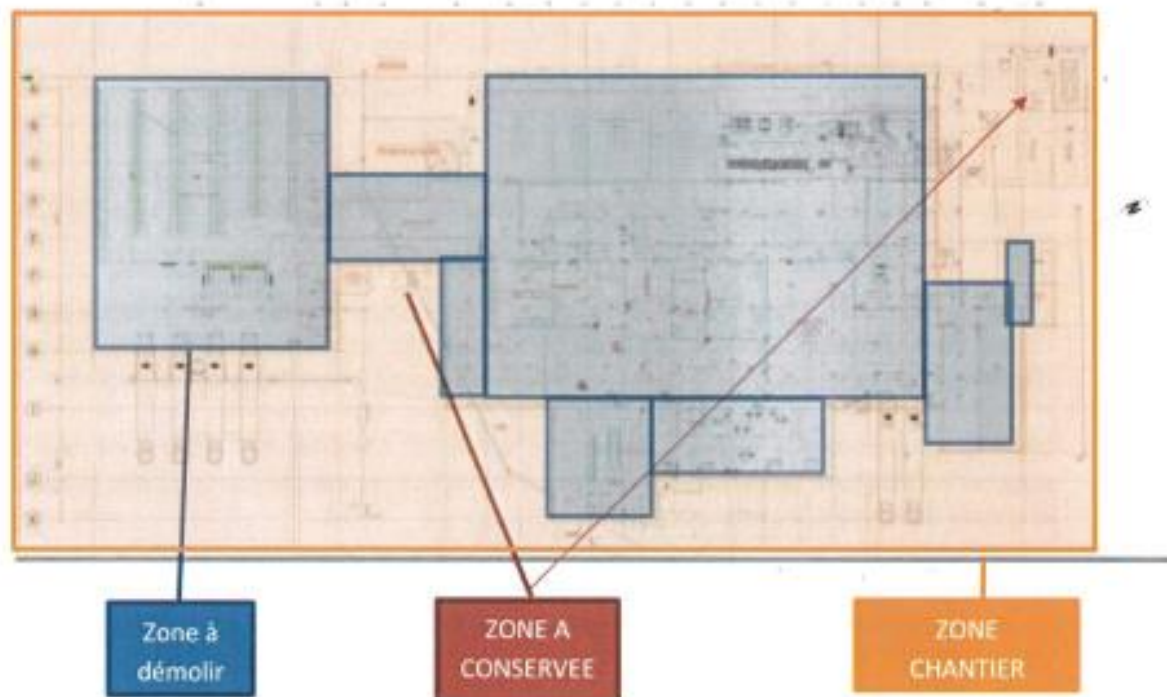


Les autres locaux non répertoriés correspondent aux locaux de cuisson, lavage, préparation froide, couloirs de liaison et locaux techniques et de maintenance.

Nous avons défini le phasage suivant :

- Transfert des engins
- Installation d'une base vie (1 bungalow vestiaires/sanitaires)
- Mise en sécurité du site
- Mise en place des bennes pour tri des déchets
- Curage et déconstruction sélective avec tri des matériaux à la source
- Evacuation des équipements non récupérés
- Evacuation des déchets de viande calcinés
- Déconstructions des superstructures sinistrées
- Démolition des infrastructures sinistrées (dalle et fondation)
- Evacuation des déchets en centre agréés de classe 2 et/ou de valorisation
- Nettoyage, nivellement, bouchonnement des réseaux
- Réception et repli du chantier

Emprise du chantier



1. Installation de chantier

- Aménagement d'une base vie avec vestiaires / sanitaires et réunions ;
- Raccordement en fluides ;
- Raccordement en eau
- Mise en place de bennes de tri et du balisage de chantier
- + signalisation recommandations COVID

A. DEMOLITION DES OUVRAGES DE TOITURE SINISTRES

Dépose et évacuation de tous les ouvrages de toiture à l'aide d'une pelle 25T équipée d'une pince :

Méthodologie

- Mise en sécurité des éléments
- Installations des moyens d'accès
- Mise en place des protections collectives
- Désolidarisation des éléments de charpente
- Déconstruction des Charpente y compris structures secondaires, contreventements et fixations ;
- Déconstruction des ouvrages de couverture
- Les tôles et accessoires y compris fixations ;
- Les grilles en toitures ;
- Les gouttières (zinc ou PVC) ;
- Les descentes EP (zinc ou PVC).

B. DEMOLITION DES OUVRAGES STRUCTURAUX SINISTRES

Dépose et évacuation de tous les ouvrages en élévation, à l'aide d'une pelle 25T équipée d'une cisaille et d'une pince, à savoir:

- Pose d'une protection contre les projections.
- Arrosage des ouvrages en cour d'abattage afin de limiter la propagation de poussières.
- Dépose et évacuation de tous les ouvrages structuraux à l'aide d'une pelle 25T équipée d'une pince et/ou d'une cisaille, à savoir :
 - o des planchers ;
 - o des escaliers;
 - o des poutres et poteaux ;
 - o des murs de remplissage en maçonnerie;

C. DEMOLITION DES OUVRAGES D'INFRASTRUCTURE SINISTRES

Dépose et évacuation de tous les ouvrages d'infrastructure à l'aide d'une pelle 25T équipée d'une pince et d'un BRH, à savoir :

- o des dallages extérieurs augmentés de 0.50 cm ;
- o des fondations (semelles, massifs, longrines, dalles basses, Pieux)

Les débris et autres vestiges de démolition.

NETTOYAGE ET EVACUATION DU CHANTIER

Réception des travaux
 Dépose des barrières HERAS
 Repli des installations

Nettoyage régulier des voiries autant que de besoin au fil du chantier afin d'assurer une propreté constante des abords du chantier et du réseau public. (Service Balayage de la SAS LAFLUTTE)

3.EFFECTIF PREVU POUR LES TRAVAUX A REALISER

Pour la réalisation de ces travaux une équipe de 3 personnes sera mobilisée :

- DEMOLITION / 2 opérateurs / Conducteur d'engins.
- Chargé du suivi de chantier : Pascal BAUDENS/Ludovic BAUDENS
- Effectif affectés au chantier: 2 à 3 opérateurs

Personnel susceptible d'intervenir sur chantier

NOM	Prénom	Statut		Date d'entrée	Visite Médicale*	Amiante*	SST*
BAUDENS	AURELIE	RESPONSABLE D'ETUDES	ET	15/09/2015	24/10/2021	10/01/2022	
KUBALA	FRANCIS	CHARGE D'ETUDES	ET	01/06/216	20/06/2020	09/07/2022	
BAUDENS	LUDOVIC	CONDUCTEUR TRAVAUX	ET	01/01/2010	16/04/2021	20/04/2021	07/02/2022
BAUDENS	MARC-ANTOINE	CONDUCTEUR D'ENGIN	OP	01/12/2005	18/03/2021	06/06/2022	18/05/2020 Recyclage le 07/02/20
DUBRULLE	ARNAUD	CONDUCTEUR D'ENGIN	OP	27/06/2017	28/06/2019		Reporté (COVID-19)
DELSENNE	JOHAN	CONDUCTEUR D'ENGIN	EC	10/01/20	10/03/2020		Reporté (COVID-19)

* Les dates correspondent à la fin de validité.

OP = Opérateur amiante

EC = Encadrement Chantier

ET = Encadrement Technique

4. MATERIEL UTILISE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX

EPI et EPC conforme à la réglementation amiante (voir le PDR)

A. EPI retenus

- Vêtement de travail ;
- Gants ;
- Chaussures ou bottes de sécurité ;
- Casque ;
- Casque anti-bruit ;
- Lunettes de protection.

B. EPC retenus

- Nacelle articulée
- Brumisateurs

C. Matériels de démolition

- Une pelle sera mis en place ;
Sur la pelle pourront être adaptés au besoin, les équipements suivants :
 - Un système de brumisation

- Un marteau piqueur hydraulique de type BRH de 1ère catégorie afin de limiter les vibrations et le bruit ;
 - Un godet de terrassement pour les différents déchets du chantier ;
 - Un pince béton ;
- Dumper
 - Manitou
 - Benne pour le tri des déchets ;
 - Tronçonneuse thermique
 - Masse
 - Piqueur pneumatique
 - Scie de sol
 - Burineur

5. HORAIRES DE CHANTIER

- Du Lundi au Vendredi de 7h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30

6. DELAI EXECUTION

- Délai d'exécution : 3 MOIS

7. ORGANISATION DES SECOURS

A. Matériel médical de l'entreprise sur le chantier

- Trousse de Secours
- 2 Extincteurs
- Téléphone pour alerter ou faire alerter les secours
- Fiche « En cas d'accident » / « Informations réglementaires

B. Adresses utiles

CENTRE ANTI-POISON (en cas d'accident)

N° d'appel d'urgence : 0885 812 822

S.O.S. MAINS & DOIGTS (en cas d'accident)

N° d'appel d'urgence : 03 20 95 75 75

SERVICE DEPANNAGE - ELECTRICITE DE FRANCE

N° D'urgence Gaz : 02.47.85.74.44

SERVICE DEPANNAGE - GAZ DE FRANCE

N° D'urgence Electricité : 01.76.61.47.01

SERVICE DEPANNAGE – EAUX

N° D'urgence Eau : 0810.108.801

C. Consignes de premiers secours

Premiers secours

Informé : Le Directeur Tel : 03 21 71 77 88 Mobile : 06 85 31 05 82

Utiliser : la trousse de première urgence sur place.

Pour les accidents graves : Préciser le lieu de l'accident, les circonstances, le nombre de victimes la gravité des blessures.

URGENCES

SAMU 15 (port : 112) POMPIERS 18

GENDARMERIE 17

TOUT TEMOIN D'UN ACCIDENT GRAVE OU SUPPOSE GRAVE DOIT :

PROTEGER la victime contre tout danger persistant

- ⇒ Soustraire la victime à un danger imminent
- ⇒ Ne jamais déplacer le blessé, sauf en cas de danger imminent
- ⇒ Eloigner les autres personnes
- ⇒ Mettre en place un balisage efficace

ALERTER

- ⇒ Prévenir un des secouristes présents sur le site
- ⇒ Appeler les moyens de secours
- ⇒ Pompiers : **18**
- ⇒ SAMU : **15**
- ⇒ Téléphone portable : **112**
- ⇒ Bien leur indiquer :
- ⇒ L'adresse du lieu d'incident
- ⇒ La nature de l'accident et l'état apparent du blessé
- ⇒ Le nombre de blessés
- ⇒ La position des blessés
- ⇒ Fixez un point de RDV et désigner une personne qui s'y rendra pour guider les secours jusqu'à sur le lieu de l'accident

Ne raccrocher jamais en premier

SECOURIR

- ⇒ Contrôler :
- ⇒ Conscience
- ⇒ Respiration
- ⇒ Saignement
- ⇒ Rassurer la victime
- ⇒ Ne pas la laisser seule
- ⇒ La couvrir d'une couverture de survie
- ⇒ Ne pas la faire boire

N'oubliez pas **votre sécurité**, celle-ci est essentielle, **mettez TOUJOURS** :

- ⇒ Casque
- ⇒ Chaussures de sécurité
- ⇒ Baudrier

Nous vous rappelons que le non-respect des consignes de sécurité constitue une faute particulièrement grave.

D. HYGIENE DES CONDITIONS DE TRAVAIL- LOCAUX DESTINÉS AU PERSONNEL
(Application du décret n°65.48 du 8 janvier 1965)

SECURITÉ DURANT L'EXCÉCUTION DES TRAVAUX

Les travaux nécessitent-ils ?

L'utilisation d'engins :

L'exécution de travaux en hauteur :

L'exécution en atmosphère confinés :

L'emploi de substances ou de produits nocifs ou inflammables :

L'utilisation de matériels électriques :

L'utilisation de matériel pneumatique :

oui	non
X	
X	
	X
	X
X	
X	

Pour la protection incendie, la société DEMOLAF dispose de deux extincteurs 6 Kg de poudre.

Pour les formations et habilitations du Personnel DEMOLAF, un tableau du personnel est annexé.

Liste des équipements de protection individuelle

- Casque de chantier
- Chaussures de sécurité
- Combinaison jetables type 5-6
- Gants
- Lunette de protection
- Casque antibruit

8. ANALYSE DES RISQUES ET MOYENS DE PREVENTION ASSOCIES

ANALYSE DES RISQUES ET MOYENS DE PREVENTION

Consignes à respecter sur le site

- **Interdiction de fumer !!!**
- Porter des protections individuelles
- Casques, gants, lunettes, chaussures, masque, protection auditive
- Consignes générales de sécurité et d'exploitation à respecter dans l'établissement
- Limitation de la vitesse de circulation sur le chantier
- respect du sens de circulation

Zones d'intervention de l'entreprise extérieure

- Secteur d'intervention :
- Prescription des accès aux chantiers : Balisage du chantier, restriction des accès au chantier afin de limiter l'entrée aux seuls salariés de la société

Zones dangereuses, secteurs et accès restreints ou réglementés

Coordination gérée par le personnel de l'entreprise

Risques particuliers d'accidents de travail et d'affectations professionnelles qui résultent des installations et des activités :

- Circulation d'engins
- Emploi de matériel d'oxycoupage
- Utilisation d'engins de levage
- Chute de matières et d'objets
- Production de gaz
- Ambiance physique : bruit, chaleur, Froid, poussières, etc...
- Mécanismes en mouvements
- Mise en route du matériel à distance
- Outils portatifs électriques
- Travaux en hauteur
- Travail en vase clos

Présence de personnel à proximité

Autres préciser :

Mesures de prévention qui en découlent, à prendre par le personnel de l'entreprise exécutante :

Respecter le sens de circulation

Vitesse limitée à 10 km/h

Baliser et interdire les zones de chantiers

Avertir le personnel en cas de danger

Respect des consignes de travaux par points chauds

Nécessité du permis de feu

Emploi de protections individuelles

Autres préciser :

Mesures d'hygiène sur le chantier / site :

Toilette

Lavabo

Réfectoire

Douche (UMD)

Autres, préciser :

Documents remis et expliqués aux salariés de l'entreprise

Plan des voies de circulation

Plan des lieux de stationnement et de stockage du matériel

Lieu et secteur de l'opération ainsi que les locaux sociaux

Procédure de permis de feu

Autres, à préciser : consignes de travail, plan du chantier

Cette partie énumère et analyse les risques liés au chantier. Elle est divisée par phases de chantier, de l'installation au repli du chantier. Pour chaque risque encouru, l'analyse propose des moyens de prévention ainsi que les interventions envisagées pour limiter au maximum les risques d'accident et d'incidents sur le chantier.

Installation du chantier

Tâches / Actions	Risques	Interventions	Moyens de prévention
Installation chantier	Accident de circulation Écrasement	Pose de bardages Balisage de la zone chantier	Balisage, panneaux d'interdiction d'accès au chantier
Déchargement du matériel	Chute d'objets Chute de plein pied Glissade Coupures Coups	Rappel des consignes de sécurité lors du déchargement	Port du casque, de gants et des chaussures de sécurité
Acheminement du matériel sur la zone de travail	Chute de plein pied Glissade Coupures Coups TMS	Rappel des consignes de sécurité lors de l'acheminement	Port du casque, de gants et des chaussures de sécurité Formation du personnel aux gestes et postures

Travaux préalables

Tâches / Actions	Risques	Interventions	Moyens de prévention
Branchement de l'armoire électrique de chantier	Risques électriques Incendie	Branchement par personne habilitée Vérification par un bureau agréé	Balisage risques électriques Extincteurs Formation Formation incendie

Démolition intérieure (curage)

Tâches / Actions	Risques	Interventions	Moyens de Prévention
Dépose des équipements intérieurs : Appareils Portes Cloisons Fenêtres Revêtements de sol Faux plafond	Chute de plein pied Chute d'objet Glissade Chocs Coupures Coups TMS Bruits	Rappel des consignes de sécurité lors de la dépose des équipements	Chaussures de sécurité gants de manutention casque de chantier ½ masque P3 Formation du personnel aux gestes et postures Lunettes de protection Bouchons d'oreilles
Inhalation et ingestion de poussières	Intoxication	Port des EPI	½ Masque P3 Gants chaussures de sécurité Casque
Port des EPI	Déshydratation Augmentation de la T°C	Si la T°C augmente considérablement -> ajustement des temps de travail et de pause	Bouteilles d'eau disponibles lors des phases de récupération
Utilisation des appareils électrique	Incendie Risque électrique Brûlures électriques	Rappel des consignes de sécurité à respecter lors de la manipulation des appareils électriques	Extincteurs sur la zone de chantier Formation B0H0 Formation incendie

Travaux de démolition mécanique:

Tâches / Actions	Risques	Interventions	Moyens de prévention
------------------	---------	---------------	----------------------

<p>Utilisation de pelle mécanique équipée de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Godet - BRH - Cisaille - Panier de tri 	<p>Bruit, Ecrasement, Heurts, Collisions. Effondrement Chute de matériaux</p>	<p>Balisage de la zone chantier</p>	<p>Balisage adapté et information des intervenants à proximité.</p> <p>Protections auditives.</p> <p>Balisage et condamnation de la zone d'action des engins.</p> <p>Les conducteurs des engins seront titulaires du CACES correspondant.</p> <p>Les engins auront passé une visite périodique de moins de 12 mois.</p> <p>Balisage et délimitation d'un périmètre de sécurité.</p>
<p>Découpe au chalumeau</p>	<p>Brûlures, Incendie.</p>	<p>Rappel des consignes de sécurité lors du découpage et de l'utilisation de produit inflammable</p>	<p>Port des EPI adaptés.</p> <p>Travaux confiés à des chalumistes expérimentés.</p> <p>Extincteurs présents à proximité du poste de travail.</p> <p>Evacuation des matériaux inflammables de la zone de travail.</p> <p>Balisage de la zone de travail</p>
<p>Chargement des camions. / Utilisation de pelle mécanique</p>	<p>Chute de matériaux.</p>	<p>Rappel des consignes de sécurité lors du déchargement</p>	<p>Il sera interdit à toute personne de se trouver dans la zone d'évolution de l'engin de chargement</p>
<p>Port de Charge</p>	<p>Tour de rein Écrasement</p>	<p>Utilisation d'équipements de faibles poids et munis de poignets ou de roulettes</p>	<p>Formation du personnel aux gestes et postures</p>

Conditionnement et évacuation des déchets:

Tâches / Actions	Risques	Interventions	Moyens de prévention
------------------	---------	---------------	----------------------

Evacuations déchets manuellement	Chute de plein pied Chute d'objet Glissade/Chocs Coupures/Coups TMS / Bruits	Pose de barrières Heras Pose de signalisation	Bardage et barrières Signalisation
Chargement des matériaux à l'aide d'engin et conditionnement en benne	Chute d'objet Chute de plein pied Glissade Coupures Coups	Rappel des consignes de sécurité lors du chargement	Port du casque, de gants et des chaussures de sécurité Les conducteurs des engins seront titulaires du CACES correspondant. Balisage et délimitation d'un périmètre de sécurité
Port des EPI	Déshydratation Augmentation de la T°C	Si la T°C ↗ considérablement -> ajustement des temps de travail et de pause	Bouteilles d'eau disponibles lors des phases de récupération

Repli de chantier:

Tâches / Actions	Risques	Interventions	Moyens de prévention
Nettoyage et repli	Chute de plein pied Chute d'objet Glissade/Chocs Coupures/Coups Brûlures	Rappel des consignes de sécurité	Chaussures de sécurité Gants casque Formation du personnel aux gestes et postures Casques antibruit

	<p>mécaniques</p> <p>TMS</p> <p>Bruits</p>		
<p>Acheminement du matériel vers la zone de transport</p>	<p>Chute de plein pied</p> <p>Glissade</p> <p>Coupures/Coups</p> <p>Brûlures mécaniques</p> <p>Écrasement</p> <p>TMS</p>	<p>Rappel des consignes de sécurité lors de l'acheminement</p>	<p>Port du casque, de gants et des chaussures de sécurité</p> <p>Formation du personnel aux gestes et postures</p>
<p>Chargement du matériel</p>	<p>Chute d'objet</p> <p>Chute de plein pied</p> <p>Glissade</p> <p>Coupures/Coups</p>	<p>Rappel des consignes de sécurité lors du déchargement</p>	<p>Port du casque, de gants et des chaussures de sécurité</p>

9.COVID 19

Les mesures prises par le Chef de l'État suite à l'épidémie du Coronavirus, n'empêchent pas les entreprises de fonctionner. Dans ce cas les entreprises prennent les mesures d'hygiène et sécurité nécessaires afin de protéger leurs salariés ainsi que les fournisseurs et la clientèle.

Nous avons demandé le respect des consignes suivantes :

Face aux infections respiratoires, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :



Se laver les mains régulièrement.



Évitez le contact physique



Nettoyez régulièrement



Toussez ou éternuez dans votre coude

- Ne pas vous présenter sur votre lieu de travail en cas de symptôme d'une infection respiratoire ou d'une fièvre supérieure à 37,5°.

Prévenez par téléphone :

- le conducteur de travaux M.LAFLUTTE Mickaël au 06.08.10.52.20
- le dirigeant M.BAUDENS Ludovic au 06.50.69.95.15

Restez à la maison. Appelez votre Médecin.

Informez le DRH M.CHARLEMAGNE Benoît au 03.21.71.77.94 si un arrêt de travail vous est délivré.

- Prendre connaissance de la procédure d'évacuation d'un salarié si nécessaire (PROD 043)
- Compléter quotidiennement le formulaire de vérification d'état de santé ENR 048 et le remettre au bureau QSE
Les personnes fragiles, à risques chroniques, indiquées au verso de l'ENR048 doivent se manifester par tous moyens et contacter le médecin traitant et/ou médecin du travail et/ou le référent COVID-19.
- Respectez une distance de sécurité **d'un mètre minimum** entre vos collègues, ou toute personne sur le lieu de travail.
- Ne serez pas la main, préférez un salut amical
- Lavez-vous les mains fréquemment et évitez de porter vos mains à votre visage.
- Éternuez dans votre coude
- Utiliser un mouchoir unique et le jeter
- Mettre en place les affichages sur chantier
- Le guide COVID-19 de l'OPPBTB est disponible au bureau QSE, dans le classeur blanc COVID-19
Pour toute question, contacter le référent COVID bureaux, à savoir :
 - Mme BAUDENS Aurélie, responsable du bureau d'études , au 06.85.90.14.30
 - M.TESTART Enrick, animateur QSE, au 03.21.71.77.99
- Le référent COVID sur chantier de désamiantage est l'encadrant, sur les chantiers de démolition, le référent COVID est le conducteur de pelle.

Le nom et numéro de téléphone du référent seront indiqués sur l'AFF 053 disposé à l'entrée du chantier

- Chez les fournisseurs et les clients, utilisation de gants jetables et de gel hydro alcoolique, si vous devez être en contact avec des surfaces partagées (clavier de paiement, poignées, stylo, etc...) par exemple lors de la prise de carburant, de déchargement de marchandises, de la signature de documents...

Pour assurer votre sécurité, nous mettons les moyens suivants :

- Fourniture d'eau, de savon liquide, de spray javel, de serviettes à usage unique,
- Fourniture de gel hydro-alcoolique
- Fourniture de matériel de nettoyage pour vos équipements de travail
- Fourniture de gants
- Fourniture de sacs poubelle
- Les salariés peuvent se présenter au bureau QSE s'ils manquent de fournitures

Concernant les déplacements, les points suivants sont mis en œuvre :

- Maximum 2 salariés par véhicule (1 par rang, positionnés en quinconce)
- Déplacement sur chantier avec véhicule personnel sur autorisation de la direction
- Désinfection des surfaces entre chaque utilisateur et utilisation (volant, poignée, levier...)
- Autorisation de déplacement
- Attribution temporaires des véhicules
- Affichage du document AFF 051

Concernant les bases vie :

- Diviser la capacité par deux, organiser des rotations au besoin
- Organiser le plus possible les repas en extérieur lorsque le temps le permet
- Nettoyer et désinfecter les parties communes (à l'arrivée sur chantier par l'encadrant et après la prise de repas par le salarié concerné)
- Le nettoyage est fait avec le matériel de désinfection dont dispose l'encadrant
- Lavage des mains avant les repas
- Privilégier les thermos et « gamelles »
- Afficher les consignes sanitaires, à savoir, AFF 047 & AFF 050 & AFF 052

En dehors de l'emprise de chantier :

- Respect des gestes barrières entre les salariés et les personnes extérieures

Rédacteur : TESTART Enrick
 Vérificateur : BAUDENS Aurélie
 Approuvé par : BAUDENS Ludovic
 Document créé le 6 Avril 2020
 Document modifié le
 Document édité le 6 Avril 2020.



Réf. document :
AFF 047
 Version : 01

Consigne
COVID-19 : Se laver les mains

COVID-19

CORONAVIRUS, SE LAVER LES MAINS POUR SE PROTÉGER DANS L'ATELIER ET SUR LE CHANTIER DU BTP

✓ Étape 1



**Rincez-vous bien
les mains**

✓ Étape 2



**Utilisez
du savon**

✓ Étape 3



**Frottez pendant
30 secondes**

✓ Étape 3



**Nettoyez la zone
entre vos doigts**

✓ Étape 3



**Nettoyez également
vos ongles**

✓ Étape 4



**Rincez-vous bien
les mains**

(Conseils à afficher près des points d'eau)

OPFBTP
Opérateur Professionnel de Prévention
 de l'Équipement et des Travaux Publics

Version à jour au 24/03 - Ces éléments sont mis à jour régulièrement
 sur le site www.preventionbtp.fr



www.preventionbtp.fr

SOCIETE DEMOLAF SARL 20 ROUTE DE DOULLENS 62000 DAINVILLE / Tél. : 03 21 71 77 83 Fax : 03 21 71 46 34
 N° de SIRET : 493 785 935 000 13 • RCS : Arras B 493 785 935 • secretariat@demolaf.com

Page 1 / 1

Rédacteur : TESTART Enrick
 Vérificateur : BAUDENS Aurélie
 Approbateur : BAUDENS Ludovic
 Document créé le 6 Avril 2020
 Document modifié le
 Document édité le 6 Avril 2020



Réf. document :
AFF 048
 Version : 01

Consigne

COVID-19 : Ajuster son masque

COVID-19

**CORONAVIRUS,
 AJUSTER SON MASQUE POUR S'EN PROTÉGER
 DANS L'ATELIER ET SUR LE CHANTIER DU BTP**

- 1 Repérer le haut (barrette nasale)**
- 2 Passer les élastiques derrière la tête, de part et d'autre des oreilles**
- 3 Vérifier que le masque couvre bien le menton**
- 4 Ajuster le masque en pinçant la barrette sur le nez**
- 5 Tester l'étanchéité : couvrir le masque avec une feuille de plastique et inspirer ; le masque doit se plaquer sur le visage**
- 6 Après usage, retirer le masque par les élastiques**



(Conseils à afficher dans les bureaux, dépôts, ateliers, bases vie et bungalows de chantier)

OPFBTP

Organisation Professionnelle des Techniciens
 de l'Édition et des Travaux Publics

Version à jour au 24/03 – Ces éléments sont mis à jour régulièrement
 sur le site www.greusontienbtp.fr



Rédacteur : TESTART Enrick
 Vérificateur : BAUDENS Aurélie
 Approbateur : BAUDENS Ludovic
 Document créé le 6 Avril 2020
 Document modifié le
 Document édité le 6 Avril 2020



Réf. document :
AFF 049
 Version : 01

Consigne

COVID-19 : Porter son masque

COVID-19

CORONAVIRUS, PORTER SON MASQUE POUR S'EN PROTÉGER DANS L'ATELIER ET SUR LE CHANTIER DU BTP



Mettre en place son masque pour une protection efficace

- 1 Se laver les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique.
- 2 Extraire de l'emballage uniquement le masque qui sera porté.
- 3 S'assurer que la mention imprimée sur le masque figure à l'extérieur. En absence d'indication spécifique, on applique sur le visage le côté le plus rembourré de la barrette.
- 4 Vérifier le sens du masque en plaçant la barrette nasale (si existante) sur le nez.
- 5 Tenir le masque en face du nez et de la bouche et passer les élastiques derrière la tête sans les croiser (pour les modèles « Bec de canard » et « FFP2 par pliage ») ou derrière les oreilles (pour le modèle « chirurgical »).



Ajuster son masque pour une étanchéité efficace

- 6 Pincer la barrette nasale (si existante) avec les deux mains pour l'ajuster au niveau du nez et limiter les fuites.
- 7 Abaisser le bas du masque barrière sous le menton. Le masque doit couvrir à la fois le nez, le menton et la bouche.
- 8 Vérifier que le masque est bien mis. Pour cela il convient de contrôler l'étanchéité et la gêne respiratoire :
 - Obturer la surface filtrante avec les mains.
 - Inhaler lentement et vérifier que le masque tend à s'écraser.
 - S'il est possible d'inhaler facilement, le masque fuit.



Une fois le masque porté, ajusté et étanche

- 9 Ne plus toucher le masque avec les mains. Chaque fois que le masque barrière est touché, le porteur doit se laver les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique.
- 10 Éviter de baisser ou retirer le masque, notamment pour parler. Veiller à parler en maintenant le masque dans son état après sa vérification (étape n°8).



Retirer son masque avec précaution

- 11 Respecter la durée d'efficacité : en général de 4 heures à 8 heures (voir la notice du fabricant).
- 12 Retirer le masque en saisissant par l'arrière les élastiques du jeu de brides, sans toucher la partie avant du masque et le jeter.
- 13 Se laver les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique après retrait du masque.

OPFBTP
 Organisation Professionnelle de Travailleur
 du Bâtiment et des Travaux Publics

Version à jour au 24/03 – Ces éléments sont mis à jour régulièrement
 sur le site www.preventionbtp.fr



Rédacteur : TESTART Enrick
 Vérificateur : BAUDENS Aurélie
 Approuvateur : BAUDENS Ludovic
 Document créé le 6 Avril 2020
 Document modifié le
 Document édité le 6 Avril 2020



Réf. document :
AFF 050
 Version : 01
 Consigne

COVID-19 : Les bons gestes

COVID-19

**CORONAVIRUS,
 LES BONS GESTES POUR SE PROTÉGER SUR LE CHANTIER ET DANS L'ATELIER DU BTP**



Lavez-vous les mains avec du savon très fréquemment dans les bases vie et installations prévues à cet effet. Prévoyez des lingettes ou produits hydroalcooliques dans les véhicules utilitaires.



Évitez le contact physique et assurez la distance d'un mètre entre les personnes.



Nettoyez régulièrement les surfaces et lieux collectifs (tables, poignées...) ainsi que les équipements individuels (téléphone, lunettes, bouchons d'oreilles...).



Utilisez les équipements de protection : gants, lunettes ou écran facial pour casque, protection respiratoire (lorsque la distance d'un mètre avec une autre personne ne peut pas être respectée).



Toussez ou éternuez dans votre coude. Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le dans une poubelle.



Évitez de vous toucher le visage.



VOUS AVEZ UN DOUTE, UNE QUESTION ?

Contactez la plateforme téléphonique d'information au 0800 130 000 (appel gratuit).

(Conseils à afficher dans les bureaux, dépôts, ateliers, bases vie et bungalows de chantier)



Version à jour au 24/03 - Ces éléments sont mis à jour régulièrement sur le site www.preventionbtp.fr



Rédacteur : TESTART Enrick
 Vérificateur : BAUDENS Aurélie
 Approbateur : BAUDENS Ludovic
 Document créé le 6 Avril 2020
 Document modifié le
 Document édité le 6 Avril 2020



Réf. document :
AFF 051
 Version : 01

Consigne

COVID-19 : Les déplacements

COVID-19

**CORONAVIRUS,
 SE DÉPLACER EN SÉCURITÉ POUR SE PROTÉGER
 DANS LES VÉHICULES ET LES ENGIN DU BTP**



Privilégiez le déplacement individuel dans un véhicule personnel. 1 personne par rang, positionnées en quinconce.



Assurez la distance d'un mètre entre les personnes.



Désinfectez les surfaces entre chaque utilisateur et utilisation : volant, poignée de changement de vitesse, poignée de coffre...



Conservez sur vous l'autorisation de déplacement de l'entreprise et l'autorisation de déplacement personnelle : une par jour.

(Conseils à afficher dans le véhicule ou dans l'engin.)



Version à jour au 24/03 - Ces éléments sont mis à jour régulièrement sur le site www.preventionbtp.fr



Rédacteur : TESTART Enrick
 Vérificateur : BAUDENS Aurélie
 Approuvateur : BAUDENS Ludovic
 Document créé le 6 Avril 2020
 Document modifié le
 Document édité le 6 Avril 2020



Réf. document :
AFF 052
 Version : 01

Consigne

COVID-19 : Bases vie et bungalows

COVID-19

**CORONAVIRUS,
 ADOPTER LES RÉFLEXES POUR SE PROTÉGER DANS
 LES BASES VIE ET BUNGALOWS DE CHANTIER DU BTP**

- La distance d'un mètre est respectée entre les personnes : diviser l'accueil par deux, donner des ordres de passage, décaler les prises de poste, coller des bandes adhésives au sol, mettre des barrières, réorganiser les circulations, limiter l'accès aux espaces et salles de réunion.
- Des lieux de pause sont organisés en extérieur.
- L'accès aux espaces et salles de réunion est limité.
- Des produits désinfectants et gels hydroalcooliques sont à disposition dans les lieux et surfaces fréquentés.
- Les distributeurs de savon, d'essuie-mains, de lingettes jetables et de gel hydroalcoolique sont vérifiés et approvisionnés.
- Les installations communes sont aérées et nettoyées deux fois par jour, au moyen de désinfectant, par du personnel compétent et équipé de gants et de bottes.
- L'usage des réfectoires est organisé par roulement.
- Les réfectoires sont nettoyés entre chaque tour de repas, y compris les fours, micro-ondes, réfrigérateurs...
- Les mains sont lavées à l'eau et au savon avant les repas.
- La gamelle et le thermos individuel apportés par chaque compagnon sont privilégiés.
- Les consignes sanitaires sont affichées et visibles.



(Conseils à afficher dans les bases vie et bungalows de chantier)

OPFBTP
 Organisation Professionnelle de Prévention
 du Bâtiment et des Travaux Publics

Version à jour au 24/03 - Ces éléments sont mis à jour régulièrement
 sur le site www.preventionbtp.fr

preventionbtp.com

10. CONSIGNES DE SECURITE



Avant toutes interventions, le chef de chantier vérifie que ses compagnons portent ses équipements de protections (EPI) en toutes circonstances.



Les lunettes protègent les yeux et l'écran facial tout le visage contre les projections solides ou liquides



Le masque respiratoire protège contre l'inhalation des vapeurs et des poussières.



Le casque protège contre les chutes d'objet et les heurts ; il doit être ajusté au tour de tête.



Les protections auditives protègent les oreilles des bruits excessifs qui altèrent l'ouïe.

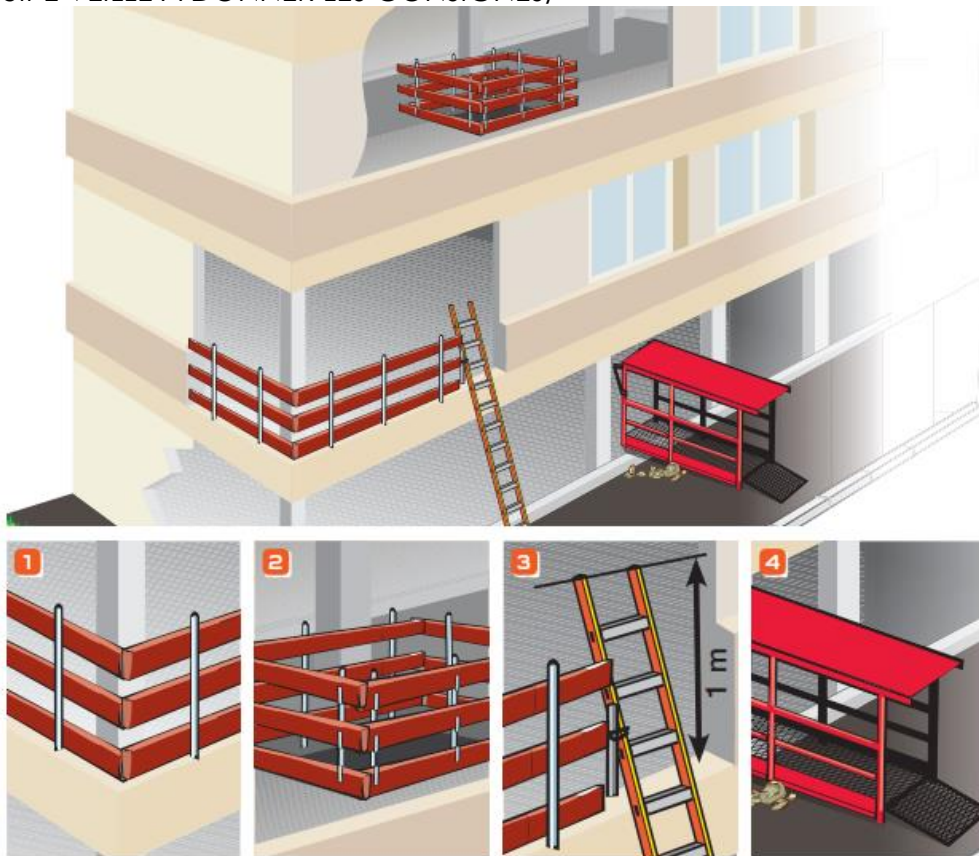


Les gants protègent les mains contre les agressions : écrasement, pincement, piqûres, coupures, brûlures chimiques ou thermiques, etc. Leur matière et leur texture sont différentes selon leur destination ; ainsi, les gants de manutention résistent à l'usure et facilitent la prise en main des charges.



Les chaussures de sécurité protègent les pieds des coups, heurts et perforations, de l'humidité, des produits dangereux et des brûlures.

LE CHEF D'EQUIPE VEILLE A DONNER LES CONSIGNES/



Veillez à ce que les ouvertures sur le vide soient protégées par des garde-corps. Sécuriser les bords du bâtiment.

Toute ouverture sur le vide doit être protégée afin d'éviter les chutes de personnes. - Pour être conformes, les garde-corps doivent être constitués d'une lisse, d'une sous-lisse et d'une plinthe. Ces éléments sont fixés sur des potelets ancrés en périphérie de la zone de travail en hauteur. Les lisses et sous lisses peuvent être constituées de tubes métalliques. - La hauteur d'un garde-corps doit être comprise entre 1 m et 1,10 m. - Des planches rouges de 3 m doivent être utilisées avec 3 potelets par planche. - Les rampes d'accès améliorent la circulation des matériels et évitent les chutes de personnes lorsqu'il y a dénivellation du terrain. - Les escaliers doivent également être protégés par des garde-corps à hauteur entre 1 m et 1,10 m, et être éclairés. - Tout garde-corps défectueux doit être remplacé

ORDRE DU CHANTIER /



Le chef d'équipe veille au rangement et à la propreté du chantier



Nettoyer les zones de travail régulièrement

Dégager le poste de travail et les voies de circulation
Le rangement de chantier est primordial pour une bonne organisation du travail. Il élimine le risque de chute ou de heurt, favorise l'efficacité du travail et améliore l'image de l'entreprise et du BTP.



Evacuer les déchets au fur et à mesure du chantier

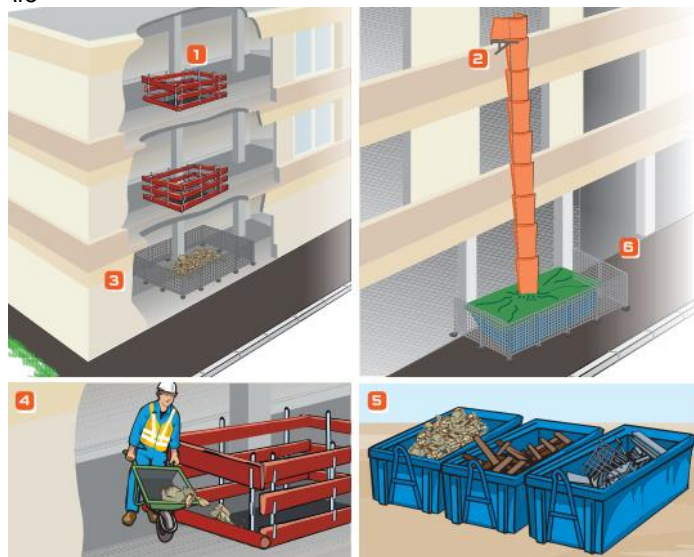
L'évacuation des déchets évite un encombrement au sol des zones de circulation et des postes de travail.



Veiller à ce que les circulations et les postes de travail soient bien éclairés

La méthode ORDRE
Ordonner
Ranger
Débarrasser
Respecter l'état de propreté
Être rigoureux

EVACUATION DE DEBLAIS



J'utilise les dispositifs d'évacuation prévus



Utiliser un seul point de déversement pour évacuer les gravats sur une même colonne. Limiter l'envol de poussières lors du déversement des déchets par la brumisation.



Vérifier l'état de la goulotte et de ses éléments, ainsi que la fixation en tête avant utilisation. La fixation en tête de goulotte doit s'effectuer sur un support suffisamment résistant



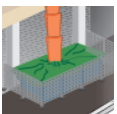
Baliser la zone de réception et en interdire l'accès. Avant de déplacer la protection de la zone de réception des déchets, s'assurer que le déversement est arrêté. Les zones de réception des déchets doivent être clôturées afin d'assurer la sécurité des personnes présentes dans la zone.



Conserver une partie des garde-corps sur les trémies d'évacuation des déblais lors du déversement (lisse supérieure, plinthe ou butée). Les trémies d'évacuation doivent être sécurisées par des garde-corps. La lisse supérieure ne doit pas être démontée lors du déversement des gravats afin d'éviter la chute de l'opérateur. La plinthe ou la butée doit être conservée pour éviter la chute de la brouette.

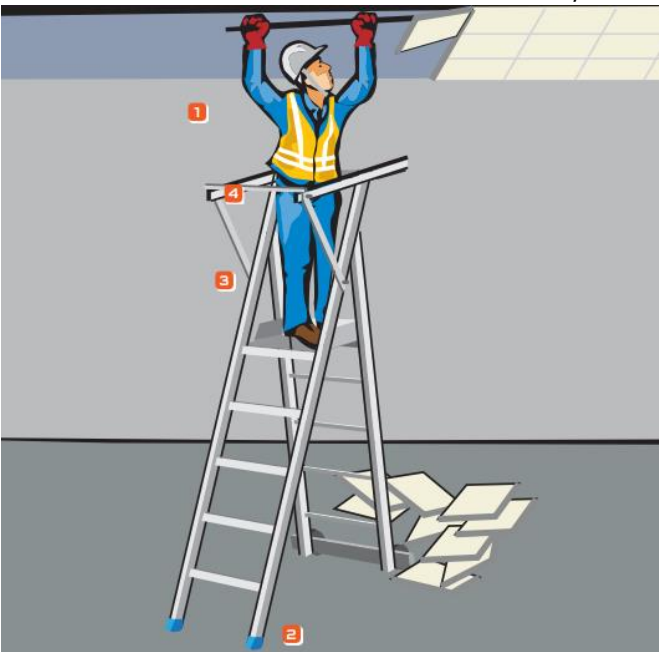


Trier les déchets suivant les consignes. Le tri par benne est important car des déchets mélangés demandent un travail de tri supplémentaire.



Bâcher les bennes lors de leur remplissage et leur transport. Le bâchage des bennes lors du déversement et du transport permet de limiter la dispersion de poussières.

TRAVAIL SUR PLATE FORME INDIVIDUELLE /

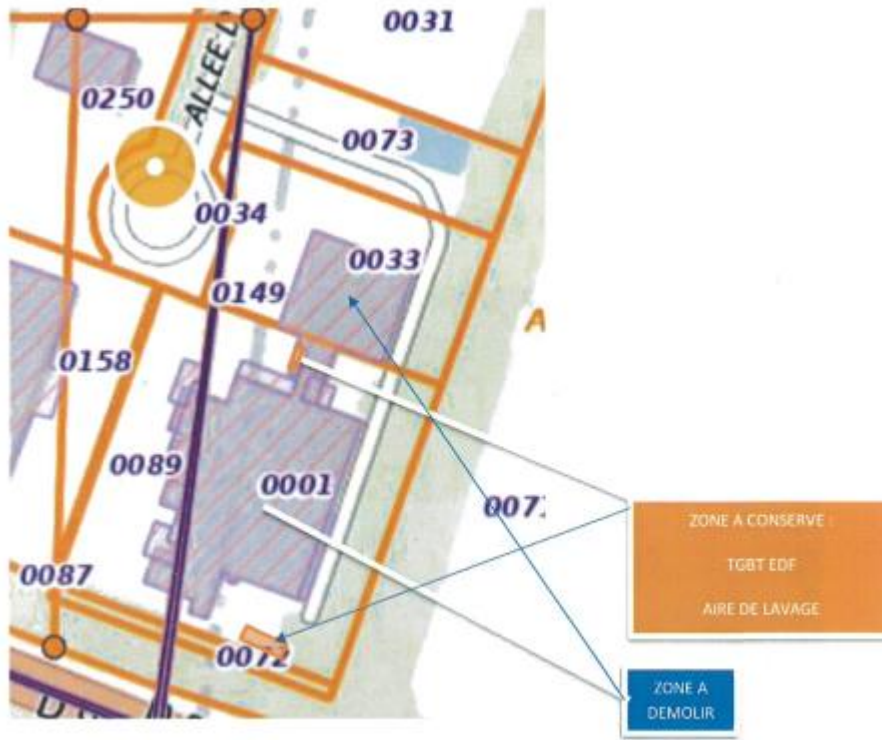


- J'utilise les équipements me permettant de travailler à la borne hauteur et en sécurité
 - Je m'assure de la stabilité
- Le maintien en place les protections collectives

ANNEXE

Installation de chantier: PIC





PARCELLE 0001/0003 - SECTION AH

